

CULTE DOMINICAL DU 18 AOUT 2024 (1^{er} culte)

LA PRIERE DE DANIEL

Daniel 2 : 1-23

Coco KIANGANA

La prière de Daniel nous rappelle qu'il est strictement interdit d'adresser la prière à son semblable plutôt qu'à Dieu.

Après la déportation, Daniel et ses compagnons se sont retrouvés à Babylone, une terre païenne. Là, Daniel fit preuve de conserver sa foi en Dieu.

Notre message portera sur deux points : un prix à payer et le recours interdit.

1. Un prix à payer

La vie ou la foi chrétienne est mesurée en dehors de l'église c'est-à-dire à la maison, au bureau, à l'université ...

Cet homme, Daniel, un modèle, une référence d'attachement à Dieu fut confronté à des grands défis. Face à ceux-ci, il devait prouver de quoi il était capable devant Dieu. Il fallait qu'il paie le prix pour qu'aujourd'hui, plusieurs portent son nom.

Daniel et ses compagnons ont pu renoncer aux avantages que leur procurait la maison royale pour que Dieu ne soit pas humilié. Il décida de ne pas se souiller aux mets du roi (Daniel 1 : 8).

C'est comme Paul dans Philippiens 3 : 7-8 qui déclare que : « Tout ce qui était pour lui des gains il les a regardés comme une perte à cause de Christ ; il renonça à tout et les regarda comme de la boue, afin de gagner Christ. La vie chrétienne est une vie des décisions, des résolutions.

2. Un recours Interdit

La Bible déclare dans Daniel 2 :1 que le roi avait un cœur agité. Etre agité devant une situation arrive à tout le monde ; ce n'est pas un péché, mais ce qui est important c'est de savoir à qui recourons-nous quand nous sommes dépassés, troublés par des situations autour de nous. Devant les problèmes, sachons faire le choix du secours, appuyons-nous sur notre Dieu (Psaumes 20 : 8).

Le roi Nebucadnetsar, au lieu de recourir à Dieu pour trouver les explications à son rêve, fit recours à ses sorciers, à ses devins, à ses enchanteurs... (Daniel 2 :2) ; tel est le cas de plusieurs aujourd'hui qui empruntent malheureusement cette même voie.

Dieu nous interdit cette attitude dans Lévitique 19 : 31 ; Deutéronome 18 : 10-15, où il nous demande de ne pas nous tourner vers ceux qui invoquent les esprits, ni vers les devins voire les rechercher de peur de nous souiller avec eux. Faire recours à ces esprits compromet notre relation avec Dieu.

La parole de Dieu dans Nombre 23 : 23-24 nous interdit d'avoir peur d'eux car ils ne peuvent rien contre nous.

C'est malheureux de voir certains enfants de Dieu abandonner leurs engagements avec Dieu pour un gain éphémère, en faisant recours à ces pratiques.

La véritable protection n'est qu'en Christ, comptons seulement sur lui.